



## Dispositions d'exécution pour le Concours fédéral de sociétés carabine 50m (CFS C-50)

Edition 2015 - Page 1

Doc.-N° 5.52.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Concours fédéral de sociétés carabine 50m (CFS C-50) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

### 1. Bases

- 1.1 Règlement du Concours fédéral de sociétés carabine 50m (CFS C-50; Doc.-N° 5.52.01) du 15 septembre 2012
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST; Doc.-N° 2.10)
- 1.3 DE relatives au droit de participation de ressortissants étrangers aux compétitions de la FST (Doc.-N° 2.18.01)
- 1.4 DE pour le tir des adolescents (Doc.-N° 2.18.03)
- 1.5 DE concernant les allègements accordés aux tireurs<sup>1</sup> handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du Comité international Paralympic (IPC; édition 2013 - 2016; Doc.-N° 2.18.10)

### 2. Annonce

#### 2.1 Responsable du concours

Toute correspondance est à adresser au chef du concours (CC) CFS C-50:

**Rolf Binz, Huntelweg 87, 4586 Kyburg-Buchegg**

Tél. privé 032 661 17 09      E-mail: binz-wirth@ gawnet.ch

#### 2.2 Centrale d'annonces SCT/SF

Les sociétés cantonales de tir (SCT) et les sous-fédérations (SF) nomment un responsable CFS C-50m qui annonce les dates et les installations de tir au CC CFS C-50 jusqu'au **15 avril 2015**.

#### 2.3 Installation de tir

Au minimum trois sociétés tirent par installation de tir. Les SCT/SF peuvent accorder des dérogations.

---

<sup>1</sup> Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

## 2.4 Cartes-couronne

Les SCT/SF commandent les cartes-couronne, directement et à leur frais, auprès de l'intendant des cartes-couronne: Ulrich Hirsbrunner, Grenzstrasse 23, case postale, 2558 Aegerten

Tél. privé 032 373 22 50 Fax 032 373 50 22 E-mail: hirsbrunneru@bluewin.ch

## 3. Commande du matériel

La commande du matériel nécessaire pour la saison en cours doit se faire avant le **15 avril 2015**:

- Les listes de participants, les listes de classement des sociétés, les feuilles de calcul et feuilles de rapport peuvent être commandées auprès du CC CFS C-50
- Les feuilles de stand et les cartes de tireurs sportifs seront envoyées par le CC CFS C-50

## 4. Résultats obligatoires

70 pour-cent des tireurs licenciés de la société, mais six tireurs au minimum, comptent comme résultats obligatoires. Les fractions sont arrondies comme il suit: jusqu'à 0,5 vers le bas, dès 0,5 vers le haut.

## 5. Programme de tir

Le programme comporte les cibles exercice et société

- Visuel: cible à 10 points
- Positions:
  - a) couché appuyé Adolescents U12 - U14 (2005 - 2001) et Seniors vétérans (dès 1945 et plus âgés)
  - b) couché à bras franc dès U12 (dès 2005 et plus âgés)

### 5.1 Cible exercice

Des passes d'exercices à cinq coups chacune sont autorisées en nombre illimité avant chacune des deux passes de la cible société.

### 5.2 Cible société

Deux passes à dix coups, coup par coup. En cas de tir sur cibles en carton, deux coups au plus peuvent être tirés par carton.

## 6. Informations administratives

- 6.1** Le nombre de tireurs licenciés par société est déterminé le **15 mai 2015** par les SCT/SF sur la base des données du fichier de l'Administration de la Fédération et des sociétés à cette date.
- 6.2** En cas de litige quant à l'établissement du résultat d'une société, la société concernée s'adresse au responsable de sa SCT/SF pour clarification. Seuls les résultats définitifs sont à transmettre au CC CFS C-50.
- 6.3** Si une société ne participe pas au CFS C-50 pendant une année, elle sera reléguée dans la catégorie inférieure pour l'année suivante.
- 6.4** Les responsables des SCT/SF peuvent commander le programme de calcul du résultat (fichier Excel) des sociétés par E-mail auprès du CC CFS C-50. Un programme informatique élaboré par une SCT/SF peut être utilisé s'il est conforme aux documents officiels.

## 7. Distinctions et limites

Des distinctions sont remises sous forme de cartes-couronnes et des cartes de tireur sportif.

Limites de distinction par classe d'âge:

- |  |            |
|--|------------|
| - Elite et Seniors (1994 - 1956)   | 180 points |
| - Adolescents U16 (2000 - 1999),<br>Juniors U18 - U20 (1998 - 1995), Vétérans (1955 - 1946)              | 176 points |
| - Adolescents U12 - U14 (2005 - 2001) et<br>Seniors vétérans (dès 1945 et plus âgés) couché appuyé       | 176 points |
| - Adolescents U12 - U14 (2005 - 2001) et<br>Seniors vétérans (dès 1945 et plus âgés) couché à bras franc | 172 points |

## 8. Finances

Les taxes FST par participant:

- |   |          |
|---|----------|
| - frais de participation du CFS C-50    | Fr. 2.50 |
| - contribution de sport et de formation | Fr. 2.-  |

Le montant de Fr. 4.50 par participant est prélevé par le Secrétariat général de la FST et imputé aux SCT/SF.

## 9. Retour du matériel

La date du retour du matériel, trois semaines après le dernier jour de tir mais au plus tard le **30 septembre 2015**, est à respecter.

Tous les documents sont à signer et à dater.

## 10. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions contraires, notamment celles des DE CFS C-50 de la saison 2014 du 2 décembre 2013;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 1<sup>er</sup> décembre 2014;
- entrent immédiatement en vigueur.

### Fédération sportive suisse de tir

Le chef de la Division carabine 10/50m	Le chef du concours CFS carabine 50m
---	---

Beat Hüppi

Rolf Binz